

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°74-2023-276

PUBLIÉ LE 31 OCTOBRE 2023

Sommaire

74_DDT_Direction départementale des territoires de Haute-Savoie /

74-2023-10-30-00004 - Arrêté n° DDT-2023-1399 de subdélégation de	
signature du directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie (8	
pages)	Page 3
74-2023-10-30-00005 - Arrêté n° DDT-PA-2023-1435 portant subdélégation	
de signature pour l'exercice des attributions de la compétence de	
représentant du pouvoir adjudicateur (4 pages)	Page 12
74-2023-10-30-00003 - Arrêté n° DDT_OS_2023_1434 portant	
subdélégation de signature pour l'exercice des attributions de la	
compétence d'ordonnateur secondaire délégué (6 pages)	Page 17

74_DDT_Direction départementale des territoires de Haute-Savoie

74-2023-10-30-00004

Arrêté n° DDT-2023-1399 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie



Direction départementale des territoires

Liberté Égalité Fraternité

Le préfet de la Haute-Savoie

Annecy, le 30 octobre 2023

Chevalier de la Légion d'honneur Chevalier de l'ordre national du Mérite

Arrêté n° DDT-2023-1399

de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et en particulier son article 7 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment ses articles 43 et 44 ;

VU l'arrêté du 20 novembre 2019 du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur, portant nomination de M. Raphaël GUILLET en qualité de directeur départemental adjoint des territoires de la Haute-Savoie;

VU l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2020-081 du 16 décembre 2021 portant organisation du secrétariat général commun de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté du 10 février 2021, du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur, portant nomination de M. Julien LANGLET en qualité de directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n°SGCD/SLI/PAC/2023/032 du 20 octobre 2023–portant organisation de la direction départementale des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n° SGCD/SLI/PAC/2023-017 du 23 mai 2023 portant délégation de signature à M. Julien LANGLET, directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

ARRETE

<u>Article 1</u> - Conformément à l'article 2 de l'arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2023-17 du 23 mai 2023 donnant délégation de signature à M. Julien LANGLET, directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie, subdélégation de signature est donnée à :

1 - 1 - Pour l'ensemble des décisions mentionnées à l'article 1er de l'arrêté préfectoral n° SGCD/SLI/PAC/2022-094 du 23 août 2022

M. Raphaël GUILLET, directeur adjoint.

1 - 2 - Pour les affaires visées au chapitre AG - Administration générale :

* pour l'octroi des congés annuels visés au sous-paragraphe AG 1.1 :

délégation est donnée aux personnels d'encadrement des services, missions et cellules

1 - 3 - Pour les affaires visées au chapitre AJ - Affaires juridiques et contentieuses :

* pour l'ensemble des décisions (à l'exclusion de AJ 2 et AJ 7) :

M. Eloïs DIVOL, chef du service aménagement, risques (SAR),

M. Florent GODET, adjoint au chef du service aménagement, risques (SAR),

M. Frédéric CHAPTAL, chef du service transition énergétique et mobilités (STEM),

Mme Amandine CÉLIÉ, cheffe du service habitat (SH),

* pour les affaires visées au paragraphe AJ 1:

M. Julien PAYN, chef de la cellule juridique et actes d'urbanisme (SAR-CJAU)

Mme Mylène MOLLARD, adjointe au chef de la cellule juridique – contentieux administratif (SAR-CJAU),

M. Mathis ROBINE-LISSANDRE, adjoint au chef de la cellule juridique - contentieux pénal (SAR-CJAU),

* pour les affaires visées au paragraphe AJ 3 :

M. Julien PAYN, chef de la cellule juridique et actes d'urbanisme (SAR-CJAU)

Mme Mylène MOLLARD, adjointe au chef de la cellule juridique - contentieux administratif (SAR-CJAU),

M. Mathis ROBINE-LISSANDRE, adjoint au chef de la cellule juridique – contentieux pénal (SAR-CJAU),

Mme Céline BOCQUET, chargée du pré-judiciaire (CJAU),

M. Guillaume FISCHBACH, chargé du contentieux pénal de l'urbanisme (CJAU),

M. Damien ASSADET, chef du service eau, environnement (SEE),

Mme Anne DUMÉ, chargée de mission politique de l'eau, digues et gestion du DPF non navigable (SEE),

Mme Agnès PATRIARCA, cheffe de la cellule milieux aquatiques et pêche (SEE-CMAP),

M. Timothée MONSAINGEON, chef de la cellule gestion de la ressource en eau (SEE-CGRE),

M. Cédric GODEFROY, chef de la cellule milieux naturels, forêt, chasse (SEE CMNFC)

M. Olivier FILIPOVIC, chargé de mission forêt (SEE-CMNFC),

M. Sébastien MALAN, chargé de mission réserves naturelles nationales et Natura 2000 (SEE-CMNFC),

Mme Laurence DENIS, cheffe du service économie agricole (SEA),

M. Amédée FAVRE, adjoint à la cheffe du service économie agricole (SEA)

Mme Géraldine BERNHARD, cheffe de la cellule prévention des risques (SAR-CPR),

Mme Laure FOSSORIER, adjointe à la cheffe du service habitat (SH),

M. Jérôme RAMANZIN, chef de la cellule bâtiment durable (SH-CBD),

Mme Alice SILIADIN, cheffe de mission lacs

* pour les affaires visées au paragraphe AJ 4 :

M. Julien PAYN, chef de la cellule juridique et actes d'urbanisme (SAR-CJAU)

Mme Mylène MOLLARD, adjointe au chef de la cellule juridique - contentieux administratif (SAR-CJAU),

M. Mathis ROBINE-LISSANDRE, adjoint au chef de la cellule juridique – contentieux pénal (SAR-CJAU),

Mme Céline BOCQUET, chargée du contentieux pénal de l'urbanisme (CJAU),

Mme Nadine SULZER, adjointe au chef du service transition énergétique et mobilités (STEM),

Mme Laurence DENIS, cheffe du service économie agricole (SEA),

M. Amédée FAVRE, adjoint à la cheffe du service économie agricole (SEA)

M. Damien ASSADET, chef du service eau, environnement (SEE),

Mme Anne DUMÉ, chargée de mission politique de l'eau, digues et gestion du DPF non navigable (SEE),

Mme Agnès PATRIARCA, cheffe de la cellule milieux aquatiques et pêche (SEE-CMAP),

M. Timothée MONSAINGEON, chef de la cellule gestion de la ressource en eau (SEE-CGRE),

M. Cédric GODEFROY, chef de la cellule milieux naturels, forêt, chasse (SEE CMNFC)

Mme Géraldine BERNHARD, cheffe de la cellule prévention des risques (SAR-CPR),

M. Eric GUICHON, chef de projet stratégie lacs

M. Eric LEDEZ, chef de cellule lac Léman Mme Karine LAMBERSENS, cheffe de la cellule lac d'Annecy (SEE-CLA), M. Stéphane GRAND, adjoint à la cheffe de la cellule lac d'Annecy, référent lac d'Annecy (SEE-CLA), Mme Laure FOSSORIER, adjointe à la cheffe du service habitat (SH), M. Jérôme RAMANZIN, chef de la cellule bâtiment durable (SH-CBD), Mme Alice SILIADIN, cheffe de mission lacs

1 - 4 - Pour les affaires visées au chapitre AUR - Aménagement, urbanisme et risques :

* pour l'ensemble des affaires (à l'exclusion du AUR 2 p) : M. Elois DIVOL, chef du service aménagement, risques (SAR),

M. Florent GODET, adjoint au chef du service aménagement, risques (SAR),

M. Frédéric CHAPTAL, chef du service transition énergétique et mobilités (STEM),

Mme Amandine CÉLIÉ, cheffe du service habitat (SH),

* pour les affaires visées au sous-paragraphe AUR 1 b et aux sous-paragraphes AUR 2 d, AUR 2 e, AUR 2 f, AUR 2 g, AUR 2 h, AUR 2 i, AUR 2 j et AUR 2 k, AUR 3 sauf, en cas d'avis divergent avec le maire, refus concernant les activités économiques et la création de logements, AUR 4:

M. Julien PAYN, chef de la cellule juridique et actes d'urbanisme (SAR-CJAU), Mme Mylène MOLLARD, adjointe au chef de la cellule juridique – contentieux administratif (SAR-CJAU), M. Mathis ROBINE-LISSANDRE, adjoint au chef de la cellule juridique – contentieux pénal (SAR-CJAU),

* pour les affaires visées au sous-paragraphe AUR 1 b et aux paragraphes AUR 2 d, AUR 2 e, AUR 2 f, AUR 2 g, AUR 2 h, AUR 2 i, AUR 2 j et AUR 2 k, AUR 3 sauf, en cas d'avis divergent avec le maire, refus concernant les activités économiques et la création de logements, AUR 4, dans la limite des compétences territoriales :

M. Eric GUICHON, chef de projet stratégie lacs M. Eric LEDEZ- chef de cellule lac Léman

* pour les lettres visées aux sous-paragraphes AUR 2 d, AUR 2 e, AUR 2 f et AUR 2 h: les agents dont les noms suivent et dans la limite des compétences territoriales définies ci-après :

- Département de la Haute-Savoie : M. Joël GIROD, référent application du droit des sols (SAR-CJAU), Mme Caroline CONSTANTIN, instructrice application du droit des sols (SAR-CJAU),

- Mission lacs

M. Olivier BENEDETTI, instructeur en urbanisme et fiscalité, M. Maurice PERRIAUD, instructeur en urbanisme et fiscalité,

* pour les affaires visées au paragraphe AUR 5 : Mme Géraldine BERNHARD, cheffe de la cellule prévention des risques (SAR-CJAU).

1 - 5 - Pour les affaires visées au chapitre EE - Eau et environnement :

* pour l'ensemble des décisions (à l'exclusion des EE 2 d, EE 5 gf et EE 12) : M. Damien ASSADET, chef du service eau, environnement (SEE), Mme Laurence DENIS, cheffe du service économie agricole (SEA), M. Eloïs DIVOL, chef du service aménagement, risques (SAR), Mme Alice SILIADIN, cheffe de mission lacs

* pour les affaires visées aux paragraphes EE 1 (à l'exclusion de EE 1 g) :

Mme Agnès PATRIARCA, cheffe de la cellule milieux aquatiques et pêche (SEE-CMAP),

* pour les affaires visées au sous-paragraphe EE 2 b :

Mme Agnès PATRIARCA, cheffe de la cellule milieux aquatiques et pêche (SEE-CMAP), M. Timothée MONSAINGEON, chef de la cellule gestion de la ressource en eau (SEE-CGRE), Mme Anne DUMÉ, chargée de mission politique de l'eau, digues et gestion du DPF non navigable (SEE),

* pour les affaires visées aux paragraphes EE 3 (à l'exclusion de EE 3 a et EE 3 b), EE 4 (à l'exclusion de EE 4 l, EE 4 m), EE 5 (à l'exclusion de EE 5 c, EE 5 g, EE 5 i), EE 6, EE 7 et EE 9 :

M. Cédric GODEFROY, chef de la cellule milieux naturels, forêt, chasse (SEE CMNFC)

* pour les affaires visées au sous-paragraphe EE 5 n :

Mme Laurence DENIS, cheffe du service économie agricole (SEA), M. Amédée FAVRE, adjoint au chef du service économie agricole (SEA)

* pour les affaires visées au paragraphe EE 8 :

M. Frédéric CHAPTAL, chef du service transition énergétique et mobilités (STEM), Mme Nadine SULZER, adjointe au chef du service transition énergétique et mobilités (STEM), M. Lionel PUPPIS, chef de la cellule déplacements (STEM-CD),

* pour les affaires visées au paragraphe EE 9 :

M. Florent GODET, adjoint au chef du service aménagement, risques (SAR), M. Eric PARIS, chargé de mission changement climatique et montagne.

* pour les affaires visées au paragraphe EE 10 :

M. Timothée MONSAINGEON, chef de la cellule gestion de la ressource en eau (SEE-CGRE).

1 - 6 - Pour les affaires visées au chapitre HC - Habitat et construction :

* pour l'ensemble des décisions :

Mme Amandine CÉLIÉ, cheffe du service habitat (SH), Mme Laure FOSSORIER, adjointe à la cheffe du service habitat (SH), M. Frédéric CHAPTAL, chef du service transition énergétique et mobilités (STEM), M. Eloïs DIVOL, chef du service aménagement, risques (SAR),

* pour l'ensemble des affaires visées aux paragraphes HC 1 et HC 2 :

Mme Aude MAGDELENAT, cheffe de la cellule aides habitat public (SH-CAHP), Mme Marie MILLION, adjointe à la cheffe de la cellule aides habitat public (SH-CAHP)

* pour les affaires visées au paragraphe HC 2 :

M. Sylvain THOMAS, chef de la cellule politique de l'habitat et de la ville (SH-CPHV), Mme Malika EL BAZTA, adjointe au chef de la cellule politique de l'habitat et de la ville (SH-CPHV),

* pour les affaires visées au paragraphe HC 3 :

M. Jérôme RAMANZIN, chef de la cellule bâtiment durable (SH-CBD),

* pour les affaires visées au sous-paragraphe HC 1 f :

Mme Anne FONTA, cheffe de la cellule intervention habitat privé (SH-CIHP).

1-7-Pour les affaires visées au chapitre EA - Économie agricole :

* pour l'ensemble des décisions :

Mme Laurence DENIS, cheffe du service économie agricole (SEA), M. Amédée FAVRE, adjoint à la cheffe du service économie agricole (SEA) M. Damien ASSADET, chef du service eau, environnement (SEE), Mme Amandine CÉLIÉ, cheffe du service habitat (SH), Mme Alice SILIADIN, cheffe de missions lacs

4/7

- * pour les affaires visées aux sous-paragraphes EA 1 d, EA 1 e, et au paragraphe EA 4 :
- M. Mathieu DELILLE, chef de la cellule aides directes de la PAC et contrôles (SEA-CADPC),
- * pour les affaires visées aux paragraphes EA 1, EA 2, EA 3 et EA 4:
- M. Antoine MENET, chef de la cellule structures et transition agro-écologique (SEA-CSTA),

1 - 8 - Pour les affaires visées au chapitre FE - Gestion des fonds européens :

* pour l'ensemble des décisions (à l'exclusion du FE 1 b) :

Mme Laurence DENIS, cheffe du service économie agricole (SEA),

M. Amédée FAVRE, adjoint à la cheffe du service économie agricole (SEA)

M. Damien ASSADET, chef du service eau, environnement (SEE),

Mme Amandine CÉLIÉ, cheffe du service habitat (SH),

Mme Alice SILIADIN, cheffe de mission lacs

M. Mathieu DELILLE, chef de la cellule aides directes de la PAC et contrôles (SEA-CADPC),

M. Antoine MENET, chef de la cellule structures et transition agro-écologique (SEA-CSTA),

M. Amédée FAVRE, adjoint à la cheffe du service économie agricole (SEA)

M.Jérôme KNOBLOCH, chef de cellule loup et activités d'élevage (SEA)

1 - 9 - Pour les affaires visées au chapitre SER - Sécurité - éducation routière :

* pour l'ensemble des décisions, sauf les décisions de retrait d'agrément des établissements d'enseignement de la conduite automobile :

M. Frédéric CHAPTAL, chef du service transition énergétique et mobilités (STEM),

Mme Nadine SULZER, adjointe au chef du service transition énergétique et mobilités (STEM),

M. Eloïs DIVOL, chef du service aménagement, risques (SAR),

M. Damien ASSADET, chef du service eau, environnement (SEE),

Mme Laurence DENIS, cheffe du service économie agricole (SEA),

Mme Éléonore RICHARD, cheffe de la cellule éducation routière (STEM-CER),

M. Guillaume DESCHAMPS, adjoint à la cheffe de la cellule éducation routière (STEM-CER);

* pour les affaires visées au paragraphe SER 1 :

Mme Rachel CHAPUIS, coordinatrice sécurité routière (STEM-CSR),

M. Nicolas RAMELLA-PEZZA, chargé de mission cellule observatoire départemental de la sécurité routière (STEM-ODSR).

1-10 - Pour les affaires visées au chapitre TC - Transports et contrôles :

* pour l'ensemble des affaires :

M. Frédéric CHAPTAL, chef du service transition énergétique et mobilités (STEM),

Mme Nadine SULZER, adjointe au chef du service transition énergétique et mobilités (STEM),

M. Eloïs DIVOL, chef du service aménagement, risques (SAR)

M. Damien ASSADET, chef du service eau, environnement (SEE),

Mme Laurence DENIS, cheffe du service économie agricole (SEA),

* pour les affaires visées au paragraphe TC 2

M. Sylvain CAPERAA NYGREN, chargé de mission gestion de crise, sécurité défense (STEM),

Mme Amandine CÉLIÉ, cheffe du service habitat (SH),

M. Mathieu DELILLE, chef de la cellule aides directes de la PAC et contrôles (SEA-CADPC),

M Amédée FAVRE, adjoint à la cheffe du service économie agricole (SEA)

Mme Laure FOSSORIER, adjointe à la cheffe du service habitat (SH),

M. Florent GODET, adjoint au chef du service aménagement, risques (SAR),

M. Eric GUICHON, ,chef de projet stratégie lacs

Mme Aude MAGDELENAT, cheffe de la cellule aides habitat public (SH-CAHP),

Mme Muriel MARIOTTO, animatrice territoriale (SAR-PA),

M. Antoine MENET, chef de la cellule structures et transition agro-écologique (SEA-CSTA),

M. Timothée MONSAINGEON, chef de la cellule gestion de la ressource en eau (SEE-CGRE),

Mme Agnès PATRIARCA, cheffe de la cellule milieux aquatiques et pêche (SEE-CMAP),

M. Julien PAYN, chef de la cellule juridique et actes d'urbanisme (SAR-CJAU),

Mme Eléonore RICHARD, cheffe de la cellule éducation routière (STEM-CER),

Mme Alice SILIADIN, cheffe de mission lacs,

M. Frédéric TALLOIS, animateur territorial (SAR-PA),

M. Julien THOMAS, animateur territorial (SAR-PA)

M. Pierre VALTY, chef de la cellule géomatique études observatoires (STEM)

* pour les affaires visées au paragraphe TC 4 :

M. Sylvain CAPERAA NYGREN, chargé de mission gestion de crise, sécurité défense (STEM),

* pour les affaires visées au paragraphe TC 6 :

M. Lionel PUPPIS, chef de la cellule déplacement (STEM-CD),

Mme Cécile LEFEVRE, chargée de la réglementation de la circulation (STEM-CD).

1-11 - Pour les affaires visées au chapitre DPF - Domaine public fluvial :

* pour les affaires visées au paragraphe DPF 1, pour les correspondances relatives aux manifestations nautiques visées au sous-paragraphe DPF 2 a, et pour les affaires visées aux sous-paragraphes DPF 2 b et DPF 2 c :

Mme Karine LAMBERSENS, cheffe de la cellule lac d'Annecy (mission lacs)

M. Stéphane GRAND, adjoint à la cheffe de la cellule lac d'Annecy, référent lac d'Annecy (mission lacs)

M. Eric GUICHON, chef de projet stratégies lacs

M. Eric LEDEZ, chef de cellule lac Léman

M. Damien ASSADET, chef du service eau, environnement (SEE),

M. Eloïs DIVOL, chef du service aménagement, risques (SAR),

Mme Laurence DENIS, cheffe du service économie agricole (SEA),

Mme Alice SILIADIN, cheffe de mission lacs

* pour les affaires visées au sous-paragraphe DPF 1 d :

Mme Mélanie BRUNIE, chargée de secteur lac d'Annecy (SEE-CLA),

M. Davide PALMINTERI, chargé de secteur lac Léman - (mission lacs)

M. Didier PEYROT, chargé de secteur lac Léman (mission lacs)

* pour les affaires visées au paragraphe DPF 1 :

Mme Anne DUMÉ, chargée de mission politique de l'eau, digues et gestion du DPF non navigable (SEE), Mme Agnès PATRIARCA, cheffe de la cellule milieux aquatiques et pêche (SEE-CMAP).

1-12 - Pour les affaires visées au chapitre RCR - Routes et circulation routière :

* pour l'ensemble de ces affaires :

M. Frédéric CHAPTAL, chef du service transition énergétique et mobilités (STEM),

Mme Nadine SULZER, adjointe au chef du service transition énergétique et mobilités (STEM),

M. Eloïs DIVOL, chef du service aménagement, risques (SAR),

M. Damien ASSADET, chef du service eau, environnement (SEE),

Mme Laurence DENIS, cheffe du service économie agricole (SEA),

* pour les affaires visées au paragraphe RCR 2:

M. Lionel PUPPIS, chef de la cellule déplacements (STEM-CD),

Mme Cécile LEFEVRE, chargée de la réglementation de la circulation (STEM-CD),

Mme Carine ROYAN, chargée d'études (STEM-CD),

M. Matthieu LANOISELEE, chargé d'études (STEM-CD).

1 - 13 - Pour les affaires visées au chapitre EN - Énergie - Aides à l'électrification rurale

6/7

* pour l'ensemble des affaires :

M. Frédéric CHAPTAL, chef du service transition énergétique et mobilités (STEM), Mme Nadine SULZER, adjointe au chef du service transition énergétique et mobilités (STEM), M. Eloïs DIVOL, chef du service aménagement, risques (SAR), M. Damien ASSADET, chef du service eau, environnement (SEE), Mme Laurence DENIS, cheffe du service économie agricole (SEA).

<u>Article 2</u> – Le présent arrêté prend effet le lendemain du jour de sa publication . À compter de cette date, toutes les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 3 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine de la juridiction administrative peut se faire par voie dématérialisée via le portail « Télérecours" » accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr comprenant l'accès à « Télérecours citoyens ».

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai imparti pour l'introduction d'un recours contentieux, d'un recours administratif (gracieux, hiérarchique) suivant les dispositions des articles L410-1, L411-1, L411-2 et suivants du code des relations entre le public et l'administration. Le silence gardé par l'administration pendant deux mois sur la demande de recours administratif emporte décision implicite de rejet de cette demande (articles L231-4 du code des relations entre le public et

Article 4 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

l'administration, R421-1, R421-2 et suivants du code de justice administrative).

Pour le Préfet et par délégation, le directeur dépar emental des territoires,

Julien LANGLET

74_DDT_Direction départementale des territoires de Haute-Savoie

74-2023-10-30-00005

Arrêté n° DDT-PA-2023-1435 portant subdélégation de signature pour l'exercice des attributions de la compétence de représentant du pouvoir adjudicateur



Direction départementale des territoires

Liberté Égalité Fraternité

Le préfet de la Haute-Savoie Chevalier de la légion d'honneur Chevalier de l'ordre national du mérite

Annecy, le 3 0 007. 2023

Arrêté n° DDT-PA 2023-1435

portant subdélégation de signature pour l'exercice des attributions de la compétence de représentant du pouvoir adjudicateur

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 44 ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

VU l'arrêté du ministère de l'Intérieur du 10 février 2021 portant nomination de M. Julien LANGLET, en qualité de directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie à compter du 18 mars 2021 ;

VU l'arrêté préfectoral n° SGCD/SLI/PAC/2023/032 du 20 octobre 2023 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n° SGCD/SLI/PAC/2023-012 du 27 mars 2023 portant délégation de signature à M. Julien LANGLET, directeur départemental des Territoires, pour l'exercice des attributions du représentant du pouvoir adjudicateur au sein de la direction départementale des Territoires, et notamment son article 3 ;

ARRETE

Article 1er : Subdélégation de signature est donnée à :

• Monsieur Raphaël GUILLET, directeur départemental adjoint des Territoires, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral susvisé, tous les marchés et leurs pièces justificatives.

<u>Article 2</u>: Subdélégation de signature est donnée aux personnes suivantes, sous le contrôle et la responsabilité de leur supérieur hiérarchique direct, à l'effet de signer les marchés passés selon une procédure adaptée dans les conditions limitatives précisées ci-après :

NOM	FONCTION	SUBDELEGATION SUR BOP	MONTANT
ASSADET Damien	Chef du service eau environnement	113 149 203 207	90 000 €
BERNHARD Géraldine	Cheffe de la cellule prévention des risques	181 149.	5 000 €
FAVRE Amédée	Adjoint au chef du service économie agricole	113 149	90 000 €
CELIE Amandine	Cheffe du service habitat	135 149 181	90 000 €
CHAPTAL Frédéric	Chef du service transition énergétique et mobilités	135 149 181 203 207	90 000 €
CHAPUIS Rachel	Coordinatrice sécurité routière	207	5 000 €
DENIS Laurence	Cheffe du service économie agricole	113 149 203 207	90 000 €
DIVOL Eloïs	Chef du service aménagement risques	113 135 149 181 203 207	90 000 €
FOSSORIER Laure	Adjointe à la cheffe du service habitat	135	90 000 €
GODET Florent	Adjoint au chef du service aménagement risques	181 149	90 000 €
GRAND Stéphane	Adjoint à la cheffe de la cellule lac d'Annecy	203	5 000 €
GUICHON Eric	Chef de projet stratégie lacs	203	5.000 €

NOM	FONCTION	SUBDELEGATION SUR BOP	MONTANT
LAMBERSENS Karine	Cheffe de la cellule lac d'Annecy	203	5 000 €
LEDEZ Eric	Chef de la cellule lac Léman	203	5 000€
MAGDALENAT Aude	Cheffe de la cellule aides habitat public	135	5 000 €
MILLION Marie	Adjointe à la chef de la cellule aides habitat public	135	5 000 €
RAMELLA-PEZZA Nicolas	Chargé de mission ODSR et contrôles automatisés	207	5 000 €
RICHARD Eléonore	Cheffe de la cellule éducation routière	207	5 000 €
SILIADIN Alice	Cheffe de la mission lacs	203	90 000,00 €
SULZER Nadine	Adjointe au chef du service transition énergétique et mobilités	203 207	90 000 €
TUAL Aurore	Adjointe au chef du service eau environnement	113 149 203	90 000 €

<u>Article 3</u>: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine de la juridiction administrative peut se faire par voie dématérialisée via le portail « Télérecours », accessible à l'adresse suivante : <u>www.telerecours.fr</u> comprenant l'accès à « Télérecours citoyens ».

Il peut, dans ce même délai, faire l'objet d'un recours administratif (gracieux et/ou hiérarchique - articles L410-1, L411-1, L411-2 et suivants du code des relations entre le public et l'administration). Le silence gardé par l'administration pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. Suivant la date de décision explicite ou implicite de rejet, le recours contentieux visé au paragraphe précédent peut être introduit devant le tribunal administratif dans les conditions qui y sont précisées.

Article 4: Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le directeur départemental des territoires,

Julien LANGLET

74_DDT_Direction départementale des territoires de Haute-Savoie

74-2023-10-30-00003

Arrêté n° DDT_OS_2023_1434 portant subdélégation de signature pour l'exercice des attributions de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué



Direction départementale des territoires

Liberté Égalité Fraternité

Le préfet de la Haute-Savoie Chevalier de la légion d'honneur Chevalier de l'ordre national du mérite Annecy, le 3 0 0CT. 2023

Arrêté n° DDT-0S-2023-1434

portant subdélégation de signature pour l'exercice des attributions de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué

VU la loi organique nº 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 44 ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

VU l'arrêté du ministère de l'Intérieur du 10 février 2021 portant nomination de M. Julien LANGLET, en qualité de directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie à compter du 18 mars 2021 ;

VU l'arrêté préfectoral n° SGCD/SLI/PAC/2023/032 du 20 octobre 2023 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n° SGCD/SLI/PAC/2023-018 du 23 mai 2023 portant délégation de signature à M. Julien LANGLET, directeur départemental des territoires, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses, et notamment son article 3;

ARRETE

Article 1er: Subdélégation de signature est donnée à :

• Monsieur Raphaël GUILLET, directeur départemental adjoint des territoires, à l'effet de signer, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé n° SGCD/SLI/PAC/2022-123, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes.

<u>Article 2</u>: Subdélégation de signature est donnée aux personnes suivantes à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, ou lorsqu'elles effectuent l'intérim d'un autre service :

- les propositions d'engagements juridiques et les pièces justificatives qui les accompagnent dans la limite des plafonds mentionnés,
- · la constatation et la certification du service fait,
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature,

pour les opérations des budgets opérationnels de programme dont ils ont la charge, avec délégation donnée au centre de prestations comptables mutualisées (CPCM) et au service facturier (SFACT) :

NOM	FONCTION	SUBDELEGATION SUR BOP	PLAFOND ENGAGEMENT
ASSADET Damien	Chef du service eau environnement	113 – commandes diverses et MAPA 113 – subventions 149 – commandes diverses et MAPA 149 – subventions 203 - commandes diverses et MAPA 207 – commandes diverses et MAPA 207 – subventions 362 - subventions	90 000 €
BERNHARD Géraldine	Cheffe de la cellule prévention des risques	181 – commandes diverses et MAPA 181 - subventions 149 – commandes diverses et MAPA 149 – subventions 380 - subventions	5 000 €
CELIE Amandine	Cheffe du service habitat	135 – commandes diverses et MAPA 135 – subventions 149 – commandes diverses et MAPA 149 – subventions 181 – commandes diverses et MAPA 181 – subventions 380 - subventions	90 000 € 200 000 € 90 000 €
CHAPTAL Frédéric	Chef du service transition énergétique et mobilités	135 – commandes diverses et MAPA 135 – subventions 149 – commandes diverses et MAPA 149 – subventions 181 – commandes diverses et MAPA 181 - subventions 203 – commandes diverses et MAPA 207 – commandes diverses et MAPA 207 – subventions 380 - subventions	90 000 € 200 000 € 90 000 €
CHAPUIS Rachel	Coordinatrice sécurité routière	207 – commandes diverses et MAPA 207 – subventions	5 000 €

NOM	FONCTION	SUBDELEGATION SUR BOP	PLAFOND ENGAGEMENT
DENIS Laurence	Cheffe du service économie agricole	113 – commandes diverses et MAPA 113 – subventions 149 – subventions 149 (élections baux ruraux) – commandes diverses et MAPA 203 - commandes diverses et MAPA 207 – commandes diverses et MAPA 207 – subventions 362 – subventions	90 000 €
DIVOL ELoïs	Chef du service aménagement risques	113 – commandes diverses et MAPA 113 – subventions 149 – commandes diverses et MAPA 149 – subventions 181 – commandes diverses et MAPA 181 - subventions 203 – commandes diverses et MAPA 207 – commandes diverses et MAPA 207 – subventions 362 – subventions 135 – commandes diverses (dont frais de contentieux de l'urbanisme) 135 – subventions 380 - subventions	90 000 €
FAVRE Amédée	adjoint à la cheffe du service économie agricole (SEA)	113 – subventions 149 – commandes diverses et MAPA 149 – subventions	20 000 €
FOSSORIER Laure	Adjointe à la cheffe du service habitat	135 – commandes diverses et MAPA 135 – subventions	90 000 €
GODEFROY Cédric	Chef de la cellule milieux naturels, forêt, chasse	362 - subventions	20 000 €
GODET Florent	Adjoint au chef du service aménagement risques	181 - commandes diverses et MAPA 181 - subventions 149 - commandes diverses et MAPA 149 - subventions 135 - commandes diverses (dont frais de contentieux de l'urbanisme) 380 - subventions	90 000 €
GRAND Stéphane	Adjoint au chef de la cellule lac d'Annecy	203 - commandes diverses et MAPA	5 000 €
GUICHON Eric	Chef projet stratégie lacs	203 – commandes diverses et MAPA, carte achat	5 000 €
LAMBERSENS Karine	Cheffe de la cellule lac d'Annecy	203 - commandes diverses et MAPA	5 000 €
LEDEZ Eric	Chef de la cellule lac Léman	203 – commandes diverses et MAPA, carte achat	5 000 €
MAGDELENAT Aude	Cheffe de la cellule aides habitat public	135 – commandes diverses et MAPA 135 – subventions	20 000 € 200 000 €
MENET Antoine	Chef de la cellule structures et transition agro- écologique	149 – subventions 362 – subventions	20 000 €

NOM	FONCTION	SUBDELEGATION SUR BOP	PLAFOND ENGAGEMENT
MILLION Marie	Adjointe à la cheffe de la cellule aides habitat public	135 – commandes diverses et MAPA 135 – subventions	20 000 € 200 000 €
RAMELLA-PEZZA Nicolas	Chargé de mission ODSR et contrôles automatisés	207 – commandes diverses et MAPA	5 000 €
RICHARD Eléonore	Cheffe de la cellule éducation routière	207 – commandes diverses et MAPA	5 000 €
SERPETTE Geneviève	Adjointe à la cheffe de la cellule prévention des risques	181 – commandes diverses et MAPA 181 - subventions 149 – commandes diverses et MAPA 149 – subventions 380 - subventions	5 000 €
SILIADIN Alice	Cheffe de la mission Lac	203 - commandes diverses et MAPA	90 000,00 €
SOUDAN-ROSSERO Eliane	Chargée des techniques de l'information	207 – carte achat	5 000 €
SULZER Nadine	Adjointe au chef du service transition énergétique et mobilités	203 - commandes diverses et MAPA 207 - commandes diverses et MAPA 207 - subventions	90 000 €

 $\underline{\text{Article 3}}$: Subdélégation est donnée aux personnes suivantes à l'effet de valider dans chorus les propositions d'engagements juridiques décidées préalablement par les agents désignés dans les articles 1 et 2 et de valider les constatations de service fait saisies dans Chorus Formulaires :

NOM	FONCTION	VALIDATION SUR BOP
ASSADET Damien	Chef du service eau environnement	113, 149, 203, 207, 362
BERNHARD Géraldine	Cheffe de la cellule prévention des risques	181, 149, 380
BRUNIE Mélanie	Chargée de secteur lac d'Annecy, cellule lac d'Annecy	203
CELIE Amandine	Cheffe du service habitat	135, 181, 149, 380
CHAPTAL Frédéric	Chef du service transition énergétique et mobilités	135, 149, 181, 203, 207, 380
CHAPUIS Rachel	Coordinatrice sécurité routière	. 207
DENIS Laurence	Cheffe du service économie agricole	113, 149, 203, 207, 362
DIVOL ELoïs	Chef du service aménagement risques	113, 181, 149, 135, 203, 207, 362, 380
FOSSORIER Laure	Adjointe à la cheffe du service habitat	135
GARCIA Charles-André	Instructeur et gestionnaire de crédits, service eau et environnement	113, 203
GODEFROY Cédric	Chef de la cellule milieux naturels, forêt, chasse	113, 149, 362
GODET Florent	Adjoint au chef du service aménagement risques	181, 149, 135, 380
LAMBERSENS Karine	Cheffe de la cellule lac d'Annecy	203
MAGDELENAT Aude	Cheffe de la cellule aides habitat public	135
MILLION Marie	Adjointe à la cheffe de la cellule aides habitat public	135
RAMANZIN Jérôme	Chef de la cellule bâtiment durable	362

RICHARD Eléonore	Cheffe de la cellule éducation routière	207
SERPETTE Geneviève	Adjointe à la cheffe de la cellule prévention des risques, service aménagement risques	149, 181, 135, 380
SILIADIN Alice	Cheffe de la mission lacs	203
SULZER Nadine	Adjointe au chef du service transition énergétique et mobilités	203, 207

La gestion comptable de ces opérations est effectuée par le centre de prestations comptables mutualisées ou le service facturier selon les dispositions du protocole portant contrat de service mis en place entre le service prescripteur, le centre de prestations comptables mutualisé et le service facturier bloc 2.

Article 4: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine de la juridiction administrative peut se faire par voie dématérialisée via le portail « Télérecours », accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr comprenant l'accès à « Télérecours citoyens ».

Il peut, dans ce même délai, faire l'objet d'un recours administratif (gracieux et/ou hiérarchique - articles L410-1, L411-2 et suivants du code des relations entre le public et l'administration). Le silence gardé par l'administration pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. Suivant la date de décision explicite ou implicite de rejet, le recours contentieux visé au paragraphe précédent peut être introduit devant le tribunal administratif dans les conditions qui y sont précisées.

Article 5 : Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le directeur dépar emental des territoires,

Julien LANGLET